



CERTIFICAT
D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE
AUX PRATIQUES
DE L'ÉDUCATION
INCLUSIVE
(CAPPEI)

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'ÉCOLE INCLUSIVE (CAPPEI)

PRÉSENTATION

La diversité et l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés tout comme les évolutions législatives et réglementaires récentes nécessitent une évolution de la formation des enseignants des premier et second degrés exerçant leurs fonctions dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements et services, accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

Cette formation s'adresse aux enseignants qui exercent leurs fonctions dans ces structures.

Elle vise à développer la spécificité des formes d'intervention des enseignants appelés à :

- exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive
- exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire
- exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses.

Textes officiels de référence

- Décret n° 2017-169 du 10-2-2017 modifié
- Arrêté du 10-2-2017 modifié
- Circulaire du 12-2-2021 (bulletin officiel n°10 du 11 mars 2021)

PARCOURS CAPPEI PROPOSÉS PAR L'INSPÉ

Parcours : coordonner une Unité Locale d'Inclusion Scolaire (Ulis)/ Enseigner en Unité d'enseignement (UE) des établissements et services sanitaires et médico-sociaux

Parcours : enseigner en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) ou en établissement régional d'enseignement adapté (Ereal)

Parcours : travailler en Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased)

- aide à dominante pédagogique

MODULES PROPOSÉS DANS LE CADRE DES PARCOURS CAPPEI

Modules de tronc commun

- Enjeux éthiques et sociétaux de l'école inclusive.
- Cadre législatif et réglementaire.
- Connaître les univers institutionnels, les cultures et pratiques des professionnels de l'accompagnement et du soin.
- Professionnaliser les relations avec les familles.
- Identifier les besoins éducatifs particuliers et les réponses pédagogiques.
- Exercer dans l'école inclusive comme personne ressource.

Modules d'approfondissement

- Troubles des Fonctions Cognitives (TFC)
- Troubles du Spectre Autistique (TSA1)
- Grande Difficulté Scolaire (GDS 1)
- Grande Difficulté Scolaire (GDS 2)

Modules de professionnalisation dans l'emploi

- Coordonner une Ulis et/ou enseigner en UE
- Enseigner en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) / en établissement régional d'enseignement adapté (EREA)
- Travailler en Réseau d'aides spécialisées :
 - aide à dominante pédagogique
 - aide à dominante relationnelle

ORGANISATION

Cette formation se déroule en deux ans pour un total de 300 heures.

Modules de tronc commun

- Un regroupement en juin pour une entrée en formation en septembre
- 144 heures de formation réparties en :
 - année 1 : 3 semaines non consécutives en présentiel (24 heures par semaine)
 - année 2 : 3 semaines non consécutives en présentiel (24 heures par semaine) de septembre à mars

Modules d'approfondissement

- 1 module au choix de 52h par an (TFC ou TP ou GDS1 ou GDS2) : 2 semaines non consécutives
- L'accès à ces modules dépend du parcours du stagiaire

Modules de professionnalisation dans l'emploi

- 1 module spécifique par parcours
- 52 heures de formation (2 semaines de 26 heures) réparties en :
 - année 1 : 1 semaine en présentiel
 - année 2 : 1 semaine en présentiel

LIEU D'ENSEIGNEMENT

INSPÉ Clermont Auvergne - site de Chamalières
36, avenue Jean Jaurès
63407 Chamalières Cedex

CONTACTS

Responsable
Julien Barbat

Service Formation Continue des enseignants de l'académie
fc.inspe@uca.fr
04 73 31 73 08

INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR
DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION
Université Clermont Auvergne
36, avenue Jean-Jaurès
63407 Chamalières

<http://inspe.uca.fr>